



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Autosuffisance nationale en médicaments dérivés du sang

Question écrite n° 30434

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité d'obtenir l'autosuffisance nationale en médicaments dérivés du sang. En effet, la crise sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus sévissant dans le pays a révélé de nombreuses fragilités au sein du système de santé et, notamment, la faiblesse de la production nationale en lien avec la dépendance au marché international concernant l'approvisionnement en médicaments et en équipements médicaux. Aussi, il est impératif que des fonds publics soient débloqués pour reprendre les travaux de construction de l'usine LFB d'Arras afin qu'elle puisse, dès 2023, permettre à la France d'être autosuffisante en matière de production de médicaments dérivés du sang. Il souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement concernant la construction de l'usine de production LFB d'Arras.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30434

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 septembre 2020

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4162

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)